



# Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 634/2025  
Date de la séance du CE : 11 juin 2025  
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture  
N° d'affaire : 2024.BKD.4845  
Classification : Non classifié

## **Comptes annuels 2024 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Approbation**

### **1. Objet**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le financement de la PHBern est assuré au moyen d'un système de subventionnement. Les comptes annuels de la PHBern sont intégrés au rapport de gestion et approuvés par le Conseil-exécutif.

### **2. Bases légales**

- Articles 48, alinéa 2, 50 et 50b, alinéa 3 de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Articles 64 et 70 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911)

### **3. Recommandation du Contrôle des finances**

Les comptes annuels de la PHBern ont été révisés par le Contrôle des finances du canton de Berne, qui recommande leur approbation.

### **4. Décision**

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif approuve les comptes annuels 2024 de la PHBern.

**Au nom du Conseil-exécutif**



Christoph Auer  
Chancelier

Destinataire

Pièce jointe

– Comptes annuels 2024 de la PHBern (extrait du rapport de gestion 2024 de la PHBern, p. 23-51)